



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/654
13 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DE L'ALLEMAGNE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 2 août 1996, indiquant que MM. Ernst Wolfgang Reichel, Ralph-Joseph Tarraf, Tobias Bergner et Guido Erpo Hildner ont été nommés représentants suppléants de l'Allemagne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
